PROCÉDURE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

GDC Coaching Conseil Formation

Version : 11 novembre 2026

1. Objet

GDC Coaching Conseil Formation veille à garantir à chaque participant des conditions de formation respectueuses de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité de traitement.
Aucune situation de violence, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de discrimination ne peut être tolérée dans le cadre des actions de formation organisées par GDC Coaching Conseil Formation.
Cette disposition s'applique aux formations réalisées en présentiel comme à distance.

2. Personnes concernées

La présente procédure concerne l'ensemble des personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre d'une action de formation :

- stagiaires ;
- formatrice ;
- intervenants éventuels ;
- représentants du client ou du commanditaire ;
- toute autre personne participant à l'action de formation.

3. Prévention

GDC Coaching Conseil Formation veille à instaurer un environnement de formation fondé sur :

- le respect mutuel ;
- l'écoute ;
- la bienveillance ;
- l'égalité de traitement ;
- le respect des opinions et des différences ;
- l'absence de comportement discriminatoire, intimidant, humiliant ou dégradant.

Lorsque la formation est réalisée dans les locaux d'une entreprise cliente, les règles applicables au sein de cette entreprise concernant le harcèlement, les violences et les discriminations sont également prises en compte.

4. Signalement

Toute personne estimant être victime ou témoin d'un comportement susceptible de relever d'une situation de harcèlement, de violence ou de discrimination peut effectuer un signalement auprès de :

Géraldine Dupont-Calvier
GDC Coaching Conseil Formation
contact@geraldine-dupont-calvier.fr

Le signalement peut être réalisé par écrit ou oralement.
La personne est invitée, dans la mesure du possible, à préciser :

- la nature des faits ;
- la date et le contexte ;
- les personnes concernées ;
- les éventuels témoins ;
- tout élément permettant de comprendre la situation.

5. Traitement du signalement

Tout signalement est pris en compte dans les meilleurs délais.
GDC Coaching Conseil Formation :

1. écoute la personne à l'origine du signalement ;
2. recueille les éléments nécessaires à la compréhension de la situation ;
3. évalue la nature et la gravité des faits ;
4. prend les mesures immédiates éventuellement nécessaires pour protéger la ou les personnes concernées ;
5. lorsque la formation est réalisée pour le compte d'une entreprise, informe ou associe le responsable approprié chez le client lorsque la situation l'exige, dans le respect de la confidentialité et des obligations applicables ;
6. assure le suivi de la situation jusqu'à sa clôture.

Selon la nature ou la gravité des faits, GDC Coaching Conseil Formation pourra interrompre la participation d'une personne à la formation ou mettre fin temporairement ou définitivement à l'action concernée.

6. Confidentialité et protection des personnes

Les informations communiquées dans le cadre d'un signalement sont traitées avec discrétion et uniquement par les personnes dont l'intervention est nécessaire à son traitement.
Aucune personne ayant signalé de bonne foi une situation ou participé à son traitement ne doit subir de mesure défavorable du seul fait de ce signalement.

7. Traçabilité et amélioration continue

Les situations signalées ainsi que les actions mises en œuvre font l'objet d'une traçabilité adaptée, dans le respect de la confidentialité et de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Chaque situation peut conduire GDC Coaching Conseil Formation à :

- faire évoluer ses pratiques ;
- renforcer ses mesures de prévention ;
- modifier les modalités d'organisation d'une formation ;
- mettre à jour la présente procédure.

Révision de la procédure : au minimum une fois par an et à chaque évolution réglementaire significative.

Procédure intégrée *en lien* dans le reglement intérieur.